

L'APPLICATION DES DECISIONS D'INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPECES DE REQUINS
ET DE RAIES MANTA AUX ANNEXES DE LA CITES 2013 - 2016



Organisation des Nations
pour l'alimentation
et l'agriculture

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACNP : Avis de commerce non préjudiciable

CICTA : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction

CPPOC : Commission des pêches du Pacifique Ouest et Centre

CTOI : Commission des thons de l'océan Indien

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ONU : Organisation des Nations Unies

ORGP : Organisation régionale de gestion des pêches

ORP : Organe régional des pêches

PAI-Requins : Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins

PAN-Requins : Plan d'action national pour la conservation et la gestion des requins

SEAFDEC : Centre de développement des pêches d'Asie du Sud-Est

UE : Union européenne

L'APPLICATION DES DISPOSITIONS CITES RELATIVES AU COMMERCE DES ESPÈCES DE REQUINS ET DE RAIES MANTA INSCRITES À L'ANNEXE II

Lors de sa 16^e session (CoP16, Bangkok, mars 2013), la Conférence des Parties à la CITES a décidé d'inscrire cinq espèces de requins et toutes les espèces de raies manta à l'Annexe II, laquelle comprenait déjà trois autres espèces de requins inscrites au cours des dix dernières années. Les espèces figurant à l'Annexe II de la CITES ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais leur commerce international est étroitement contrôlé pour assurer sa légalité et éviter une exploitation incompatible avec leur survie dans la nature.

Ces inscriptions sont à la fois source de défis et d'opportunités pour les Parties, chargées de veiller au caractère légal, durable et traçable du commerce international des espèces aquatiques CITES faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Depuis 2013, plusieurs acteurs œuvrent conjointement à l'application des décisions d'inscription, notamment dans le cadre du projet CITES intitulé "*Strengthening capacity in developing countries for sustainable wildlife management and enhanced implementation of CITES wildlife trade regulations, with particular focus on commercially exploited aquatic species*" (Renforcement des capacités dans les pays en développement pour une gestion durable des espèces sauvages et une meilleure application des réglementations du commerce CITES des espèces sauvages, avec une attention particulière pour les espèces aquatiques exploitées commercialement), financé par l'Union européenne à hauteur de 1,2 million d'EUR pour la période 2013–2016.

ESPÈCES DE REQUINS ET DE RAIES MANTA INSCRITES À L'ANNEXE II DE LA CITES À LA COP16



Carcharhinus longimanus
(requin océanique)



Lamna nasus
(requin-taupe)



Sphyrna lewini
(requin-marteau
halicorne)



Sphyrna mokarran
(grand requin-marteau)



Sphyrna zygaena
(requin-marteau lisse)



Manta spp.
(raie manta)

L'INITIATIVE CONJOINTE DE LA CITES ET DE LA FAO SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES CITES DE REQUINS ET DE RAIES MANTA

La FAO est le seul organisme international doté d'une mission qui englobe la pêche et l'aquaculture et qui collabore avec des gouvernements et des ORP. En appui à l'application des décisions d'inscription d'espèces de requins et de raies manta aux Annexes de la CITES, la CITES et la FAO travaillent en étroite collaboration depuis 2013 dans les domaines suivants :

- Etude des données disponibles sur la pêche et le commerce du requin pour établir quels pays recevront une aide prioritaire au titre du projet UE-CITES;
- Organisation d'ateliers consultatifs régionaux à l'intention de l'Afrique et de l'Asie;
- Elaboration d'outils de formation et de sensibilisation (exposés PowerPoint et brochures);
- Interventions directes de la CITES lors des réunions pertinentes de la FAO et d'ORGP et organisation de manifestations parallèles communes;
- Intégration de mesures relatives aux nouvelles inscriptions de requins et de raies manta aux Annexes de la CITES dans les programmes d'activités existants de la FAO :
 - > PAN-Requins,
 - > Examen des législations nationales sur la pêche,
 - > iSharkFin, le logiciel d'identification des requins,
 - > Questions relatives au commerce et à la traçabilité,
 - > Base de données sur les mesures de gestion pertinentes prises par les ORGP pour réglementer les prises accessoires de requins et de raies manta.

▶ Pour de plus amples informations sur les réunions auxquelles ont participé la CITES et la FAO, consulter :

www.cites.org/eng/prog/shark/calendar.php

▶ Pour en savoir plus sur les outils et supports d'information sur les requins élaborés par la CITES et la FAO, consulter :

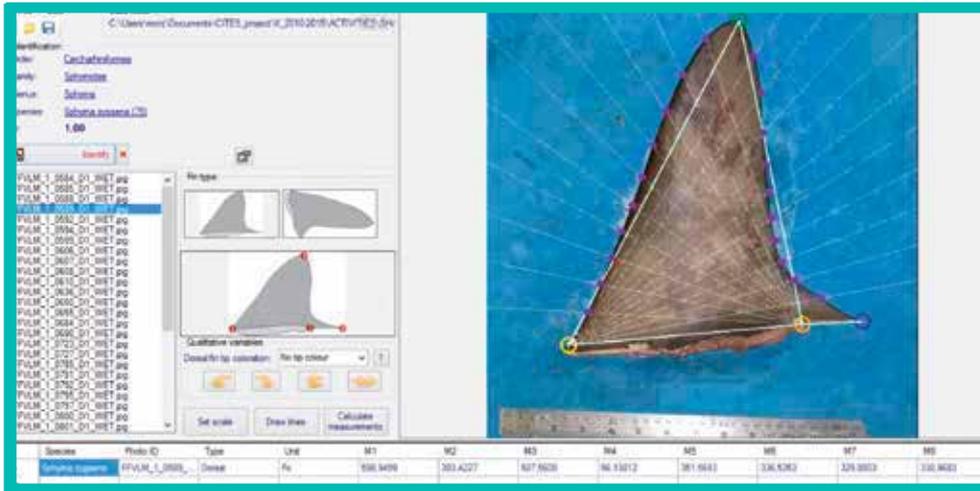
https://cites.org/fira/prog/shark/resource_Parties_stakeholders

LES OUTILS D'IDENTIFICATION DE PRODUITS DU REQUIN

Les Parties à la CITES ont conscience qu'identifier de manière rapide et précise les spécimens de requin et de raies manta commercialisés à l'international est extrêmement difficile. Or, il existe de très nombreuses ressources pour ce faire, en plusieurs langues et formats. Elles ont été réunies dans une base de données en ligne qui peut être consultée à l'adresse : <https://cites.org/fra/prog/shark/resources.php>

Pour compléter les guides d'identification traditionnels, des technologies de pointe sont de plus en plus souvent utilisées. Le logiciel iSharkFin, par exemple, est un système novateur qui s'appuie sur des techniques d'apprentissage automatique pour déterminer à partir de la forme d'un aileron de quelle espèce de requin il s'agit. Le logiciel a été développé en collaboration avec l'Université de Vigo et avec le soutien financier du gouvernement japonais et du projet UE-CITES. Il vise à aider les inspecteurs portuaires, les agents des douanes, les mareyeurs et autres à identifier telle ou telle espèce de requin en téléchargeant simplement la photo d'un aileron sur le système en ligne.

La FAO envisage de proposer iSharkFin sous forme d'application pour tablettes et mobiles pour en élargir l'utilisation et la portée.



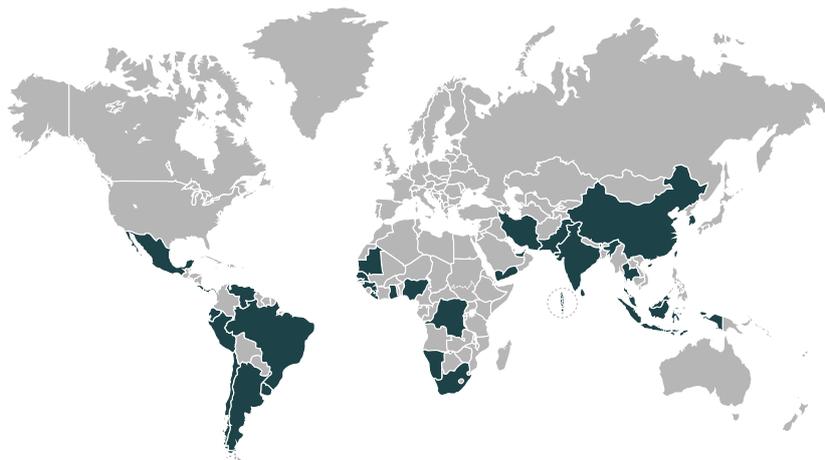
► Pour de plus amples informations sur iSharkFin et son mode d'utilisation, consulter : www.fao.org/ipoa-sharks/tools/software/isharkfin/en/

PAYS PRIORITAIRES DU PROJET UE-CITES

Dans son étude intitulée “Pays et régions prioritaires touchés par la récente inscription d’élasmobranches aux Annexes de la CITES”, la FAO a recensé 34 pays d’Afrique, d’Asie, d’Amérique latine et des Caraïbes qu’elle-même et la CITES devraient aider en priorité.

Les critères suivants ont été appliqués :

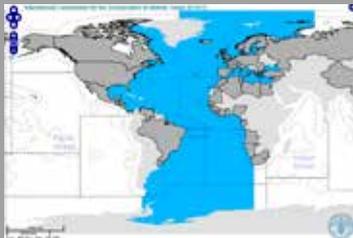
1. Les pays sont des États de l’aire de répartition d’un ou plusieurs élasmobranches récemment inscrits aux Annexes de la CITES.
2. Ils ont déclaré des volumes substantiels de prises et/ou exportations de requins.
3. Ils sont reconnus en tant que “pays en développement” par l’ONU, la priorité étant accordée à ceux classés comme “pays à faible revenu et à déficit vivrier” par la FAO ou comme “pays les moins avancés” et “petits États insulaires en développement” par l’ONU.



► En août 2014, le Secrétariat CITES a demandé la réalisation d’une étude visant à évaluer les capacités et les besoins de ces pays. Le résumé de cette étude est disponible à l’adresse suivante : https://cites.org/fra/prog/shark/resource_Parties_stakeholders

LA COLLABORATION AVEC LES ORGANES RÉGIONAUX DES PÊCHES

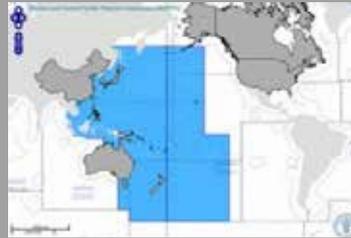
Zone de compétence de certains ORGP et ORP



CICTA



CTOI



CPPOC



SEAFDEC

Source: <http://www.fao.org/figis/geoserver/factsheets/rfbs.html>

Les ORGP et les ORP sont des partenaires essentiels en termes de recherche, de formation, de collecte et d'analyse de données, ainsi qu'en matière d'élaboration de plans de gestion pour les espèces marines faisant l'objet d'un commerce important. Ils forment des réseaux régionaux d'organes nationaux des pêches qui jouissent d'une expérience en gestion des requins mais qui n'ont pas encore forcément participé de manière active à la mise en œuvre de la CITES. Le Secrétariat CITES est plus particulièrement en contact avec trois ORGP (la CICTA, la CTOI et la CPPOC) qui traitent de certaines questions relatives à la pêche au requin et avec le Réseau des secrétariats des organismes régionaux des pêches.

Le projet UE-CITES appuie la SEAFDEC et la CICTA dans le cadre d'opérations de collecte et d'analyse de données dans certains pays, ce qui contribue ensuite à l'émission d'ACNP. Des discussions en vue d'une éventuelle collaboration sont également en cours avec d'autres ORGP.

► Pour de plus amples informations sur les ORP et les ORGP, consulter : www.fao.org/fishery/topic/16800

PROGRÈS ET PERSPECTIVES...

Les ateliers régionaux, les études ciblées et les réunions en personne ont permis aux Parties de cerner dans quels domaines prioritaires renforcer les capacités en ce qui concerne la mise en œuvre des exigences CITES relatives aux requins et aux raies manta. En 2015-2016, des manifestations (les activités, en nombre restreint, prendront différentes formes pour évaluer leur impact) seront organisées pour répondre à ces besoins, et, en fonction des résultats obtenus, d'autres activités de soutien et de renforcement des capacités à grande échelle seront proposées.

BESOINS EXPRIMÉS PAR LES PARTIES

EXEMPLES D'ACTIVITÉS PRÉVUES

DURABILITÉ

- ▶ Amélioration de la collecte de données sur les prises par espèces
- ▶ Formations sur la biologie, la taxonomie, l'écologie et l'évaluation des stocks à l'appui de l'émission d'ACNP

- ▶ Collecte de données sur les débarquements de requins
- ▶ Évaluation des lignes directrices sur les ACNP
- ▶ Supports de formation pour l'établissement d'ACNP

LÉGALITÉ

- ▶ Mise à jour des législations nationales
- ▶ Élaboration/mise en œuvre des PAN-Requins

- ▶ Appui de la FAO à l'étude des législations nationales sur la pêche
- ▶ Appui aux activités de la FAO sur les PAN-Requins

TRAÇABILITÉ

- ▶ Outils d'identification
- ▶ Mise en place de systèmes de traçabilité pour les spécimens et les produits transformés

- ▶ Base de données CITES sur l'identification des requins
- ▶ Appui au système iSharkFin et aux activités de la FAO relatives au commerce et à la traçabilité des pêches
- ▶ Étude de faisabilité sur la traçabilité des spécimens et produits du requin

AUTRES

- ▶ Collaboration entre les autorités nationales CITES et les organismes des pêches
- ▶ Coopération régionale

- ▶ Activités en collaboration avec des ORGP et des ORP
- ▶ Base de données sur les mesures de gestion des requins prises par les ORGP

L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE

Un portail dédié a été créé sur le site web de la CITES de façon à ce que les Parties contractantes et autres acteurs puissent échanger des informations et des données d'expérience et à ce que le grand public puisse s'informer sur les espèces de requins et de raies manta inscrites aux Annexes de la CITES :

www.cites.org/prog/shark

Ce portail web renferme différents instruments dont :

- Un calendrier des réunions/des informations sur les manifestations relatives aux requins et raies manta;
- La base de données sur les outils d'identification des requins;
- Les outils et lignes directrices sur l'établissement d'ACNP relatifs aux requins;
- Des rapports d'archives nationaux et régionaux, des études, des posters, des supports multimédias et des liens vers d'autres sites.

Il contient également une multitude de ressources complémentaires mises à disposition par la CITES et la FAO pour faciliter l'application des décisions d'inscription de nouvelles espèces de requins et des raies manta aux Annexes de la CITES.



► Pour partager des informations sur le portail web de la CITES dédié aux requins, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse : info@cites.org

Pour de plus amples informations sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, consulter :

www.cites.org

Pour de plus amples informations sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, consulter :

www.fao.org

© Copyright 2015 Secrétariat CITES et FAO

Illustrations de la page 3 sur les requins réalisées par Emanuela D'Antoni, copyright FAO.

La présente brochure a été préparée par le Secrétariat CITES et la FAO et a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'Union européenne.

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du droit d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Toute reproduction à d'autres fins nécessitera l'accord préalable du Secrétariat CITES.

Le Secrétariat CITES serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications utilisant ce document comme source. Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne.

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES, de la FAO ou de l'Union européenne aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à ses auteurs.



Document préparé par la CITES en collaboration avec la FAO et avec le soutien de l'Union européenne